

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. L'approche Calysta

Les présentes conditions générales (« **Conditions** ») ont été rédigées de manière **simple, claire** et **conviviale**. Un **langage courant** est utilisé dans la mesure du possible. Les présentes Conditions visent à (i) clarifier les relations entre Calysta et toute partie faisant appel aux services de Calysta et (ii) prévenir les **conflits**.

Les présentes Conditions s'appliquent et vous convenez d'être lié par elles lorsque Calysta vous fournit des services ou est en relation avec vous. Par le simple fait d'utiliser les Services de Calysta, vous acceptez que les présentes Conditions soient **obligatoires et contraignantes**.

Calysta et toute partie liée par les présentes Conditions conviennent de les appliquer de **bonne foi** et à l'exclusion de toutes autres conditions.

2. Quelles sont les obligations de Calysta ?

- a. Calysta NV/SA, une société anonyme de droit belge, enregistrée sous le numéro BE 0686.655.773 et dont le siège social est situé à 1831 Diegem (Belgique), Lambroekstraat 5A, ainsi que ses travailleurs et représentants (« **Calysta** ») fourniront les services (« **Services** ») de manière **ponctuelle** et **professionnelle, mais Calysta ne garantit pas le résultat de ses Services** (obligation de moyen).
- b. Si les Services ne rencontrent pas les standards ci-dessus, Calysta **fournira à nouveau** les Services, sans frais et dans la mesure du possible. Vous convenez que ceci est votre unique **recours à l'encontre de Calysta** pour des Services défectueux.

3. Qu'attend Calysta de vous pour fournir les Services ?

- a. Vous vous engagez à:
 - **coopérer avec Calysta** sur tous les sujets liés aux Services;
 - fournir à Calysta **de manière ponctuelle** toute information et tout matériel requis par Calysta pour fournir les Services, et vous assurer que cette information est complète, correcte et à jour;
 - fournir à Calysta des **coordonnées de contact** (courriel ou adresse postale) qui soient **à jour en tout temps**;
 - obtenir et maintenir toutes les **licences et agréments** requis pour les Services;
 - respecter la **législation en vigueur**; et
 - respecter toute **obligation** supplémentaire qui aurait été convenue.
- b. **Si vous manquez à vos obligations** ci-dessus, ou encore si vous empêchez ou retardez l'exécution des obligations mises à charge de Calysta par les présentes Conditions, ("**Défaut du Client**"):
 - Calysta peut **suspendre l'exécution** des Services jusqu'à ce que vous remédiez au Défaut du Client;

- Calysta **n'est pas responsable** des coûts et pertes que vous subissez en raison du Défaut du Client; et
- **Vous rembourserez Calysta** de tous les coûts et pertes que Calysta subit en raison du Défaut du Client.

4. Quels sont nos honoraires, nos frais et nos dépenses ?

- a. Sauf si une convention d'honoraires stipule un mécanisme différent, Calysta a le droit de facturer ses honoraires (« **Honoraires** »), et vous acceptez de les payer, conformément aux taux standards de Calysta (« **Taux Standards** »).

Calysta se réserve **le droit de modifier les Taux Standards à tout moment**. Les Taux Standards sont disponibles sur le Portail Client ou vous seront communiqués par courriel.

Les Taux Standards applicables sont ceux en vigueur au moment où vous commandez les Services.

- b. Calysta vous facturera, et vous convenez de payer, les frais et dépenses liées à **des services fournis par des tiers ainsi que les taxes ou frais similaires facturés par les autorités et administrations**, requis pour l'exécution des Services ("**Frais**") (sauf lorsque le fournisseur tiers vous facture directement ces Frais). Ces Frais peuvent être majorés de frais de gestion et/ou pour le risque lié aux opérations de change.
- c. Calysta vous facturera, et vous convenez de payer, toutes les dépenses raisonnables que nous encourons dans l'exécution des Services, y compris les frais de voyage, d'hôtel et toutes autres dépenses annexes (« **Dépenses** »).
- d. Vous convenez que si Calysta fournit une **estimation** des Honoraires, Frais ou Dépenses, cette estimation est purement **indicative**.
- e. Vous convenez que Calysta est en droit d'exiger et de facturer un acompte à tout moment, avant ou pendant l'exécution des Services.
- f. Vous convenez de payer les factures de Calysta **dans les 30 jours** de leur date d'émission.
- g. Les offres de prix et les Taux Standards n'incluent pas la TVA. Calysta vous facturera, et vous convenez de payer, le montant de TVA applicable en même temps que le paiement des Services.
- h. Vous devez nous adresser toute contestation de facture dans les 15 jours de la date de la facture contestée.
- i. **Si vous ne payez pas une facture** à son échéance :
- vous convenez de payer à Calysta des **intérêts** sur le montant dû, que ce soit avant ou après jugement. Les intérêts sont calculés par jour de retard au taux de 8% l'an;
 - vous convenez de payer à Calysta une **indemnité forfaitaire** de 10% du montant dû pour les dommages subis par Calysta; et
 - Calysta peut **suspendre** la fourniture des Services.
- j. Vous convenez que tous les montants dus en vertu des présentes Conditions doivent être payés **sans compensation ni déduction**.

5. Comment traitons-nous la propriété intellectuelle résultant des Services ?

- a. Calysta est la seule titulaire des droits de propriété intellectuelle relatifs au dérivables qu'elle produit dans le cadre des Services (« **Dérivables** »).
- b. Calysta vous concède une **licence** sans frais, mondiale, non-exclusive, sans royalties et irrévocable **pour copier et modifier les Dérivables** en vue d'utiliser et d'intégrer les Services et les Dérivables dans le cadre de vos activités.

6. Limitations de responsabilité

- a. Vous convenez que la **responsabilité** totale de Calysta, qu'elle soit contractuelle ou délictuelle, pour les dommages que vous subiriez (y compris la perte d'un droit de propriété intellectuelle) dans le cadre des relations entre les parties, **est plafonnée** au montant le moins élevé entre 250.000 EUR ou maximum 300% de tous les honoraires que vous avez payés à Calysta pour les Services ayant occasionné le dommage.
- b. Le droit à l'indemnisation s'éteint si vous n'entrepreniez aucune action dans les trois mois à compter du jour où vous avez eu connaissance d'un manquement de Calysta à l'une de ses obligations ou de tout autre événement qui met en cause la responsabilité de Calysta.
- c. Les limitations de cette disposition ne s'appliquent pas :
 - au décès ou aux dommages corporels; ou
 - aux pertes résultant de la faute lourde ou intentionnelle de Calysta.
- d. **Vous convenez que Calysta ne sera jamais responsable** envers vous pour des pertes de bénéfices, d'affaires, d'économies escomptées, ou pour toute perte indirecte ou immatérielle.

7. Quelles sont les obligations de confidentialité des parties ?

- a. **Aucune des parties ne révélera** à un tiers toute information confidentielle relative aux affaires, clients ou fournisseurs de l'autre partie, sauf dans les cas repris ci-dessous.
- b. **Chacune des parties peut révéler** l'information confidentielle de l'autre partie :
 - à ses propres travailleurs, conseillers ou sous-traitants qui nécessitent cette information pour les besoins des Services. Dans ce cas, la partie qui révèle l'information s'assurera que ses travailleurs, conseillers ou sous-traitants qui reçoivent cette information respectent cet article 7 ; ou
 - lorsque la révélation est requise par la législation, une cour de justice compétente ou une autorité étatique.

8. Suspension des Services

- a. Vous convenez que Calysta peut **suspendre** l'exécution des Services, y compris les Services en cours, si vous ne payez pas tout montant dû en vertu des

présentes Conditions ou vous ne respectez pas une autre obligation des présentes Conditions, y compris les obligations stipulées à l'article 3.a.

- b. Dans le cas où Calysta suspend l'exécution des Services, **Calysta n'est pas responsable** des coûts et pertes que vous subissez en raison de la suspension des Services.

9. Circonstances indépendantes de la volonté des parties – Force Majeure

Aucune des parties n'est responsable d'un retard ou d'un manquement dans l'exécution de ses obligations si ce retard ou manquement résulte de circonstances indépendantes de leur volonté. Dans ces circonstances, la partie affectée bénéficiera d'un délai supplémentaire raisonnable pour l'exécution de ses obligations.

10. Divers

- a. Les présentes Conditions sont toujours applicables et prévaudront sur tout autre accord des parties, sauf si un accord écrit des parties exclut explicitement l'application des présentes Conditions.
- b. Si une disposition des présentes Conditions est **invalide, illégale ou inexécutable**, les parties négocieront de bonne foi pour modifier cette disposition de manière à atteindre le résultat commercial de la disposition initiale, sans entraîner la nullité des présentes Conditions.

11. Modifications

Calysta peut à tout moment modifier les présentes Conditions. Toute modification des présentes Conditions sera publiée sur le site internet de Calysta et, si nécessaire, notifiée par courriel. Calysta vous invite à vérifier régulièrement si des mises à jour ou modifications ont été apportées aux présentes Conditions.

12. Comment les parties résoudre-elles les conflits ?

- a. Les parties tenteront de résoudre toute conflit à **l'amiable**. Si ceci s'avérait impossible, les cours et tribunaux de **Bruxelles** ont la compétence exclusive de résoudre tout conflit lié aux présentes Conditions.
- b. Les présentes Conditions sont régies par le **droit belge**.